dit que les symptômes énumérés ne se remarquaient pas.

M. GUERIN: Matière d'opinion. La formation et l'expérience de mon honorable collègue peuvent en faire un connaisseur en certains domaines, mais il me semble qu'en l'espèce un médecin qui met en jeu sa réputation de praticien officiel commande notre créance lorsqu'il affirme que la maladie est présente dans un cas déterminé. Nous devons accepter sa parole.

M. QUINN: Comment se fait-il alors que cela ait échappé à l'observation des deux médecins de l'autre côté, du médecin de service et de celui de Glasgow?

M. GUERIN: Cela démontre à quel point le Gouvernement fut bien avisé d'inaugurer le nouveau régime qui délègue outre-mer des médecins canadiens chargés de surveiller les fiches d'inpection. Les honorables représen-tants de la gauche ont fortement critiqué la dépense, excessive selon eux, de l'envoi outremer de médecins canadiens pour déterminer l'état de santé des immigrants destinés au Canada; mais voilà qui, à mon sens, prouve que le ministère est éclairé; au demeurant, il ne surviendra plus de contradiction pareille; dès qu'un immigrant aura été accepté par nos médecins il sera reçu au pays. On pourrait admettre un enfant si on pouvait prévoir que sa vie serait brève; mais l'expérience démontre que souvent des enfants atteints de cette infirmité vivent longtemps; ils atteignent l'âge de vingt ou de trente ans, mais restent toujours crétins. Ils apprennent à manger et à boire, mais n'ont aucune autre perception. J'ai la plus profonde sympathie pour les parents d'un tel enfant; seulement, il y va d'un principe très important, et si nous allons accepter des immigrants atteints de cette infirmité la loi devrait le spécifier en toutes lettres. La loi est là et elle ne peut être modifiée sans que quelqu'un en assume la responsabilité. Quant aux aliénés, je fais remarquer que les asiles n'acceptent pas un enfant de cette catégorie, même lorsqu'il est d'un âge assez avancé. Un aliéné, pour être admis à l'asile, doit constituer une menace pour lui-même ou pour ses voisins ou doit être cause d'un scandale public. Un enfant proprement dit, ou un enfant adulte, si on permet l'expression, n'entre pas dans cette catégorie; il reste donc à charge à ses parents qui doivent le soigner et le dorloter toute sa vie durant. Chose curieuse, ces enfants reçoivent plus d'affection, plus d'attention de tous les membres de la famille, qu'aucun des autres, frères et sœurs en pleine possession de leurs facultés. C'est donc une affliction sans pareille que d'avoir un tel enfant.

Je ne prétends pas offrir une solution du problème; seulement, je ne conçois pas que le ministre de l'Immigration ait pu même songer à admettre l'enfant, dans les circonstances. Je répète que l'enfant est inconscient de tout ce qui l'entoure; et il ne souffrirait nullement. s'il était laissé en Ecosse, si le père, bien entendu, pouvait en défrayer l'entretien. Depuis que cette question a surgi on ne l'a pas analysé fro:dement: on s'est contenté de faire appel à la sentimentalité. J'ai toujours cru que les Irlandais aimaient à faire valoir des griefs; mais le Star d'hier soir fait entendre que c'est ici un grief de l'Ecosse. Le ministre de l'Immigration, lui-même Ecossais, doit naturellement pencher en faveur de ses compatriotes; il faut donc croire que l'enfant n'a pas souffert du fait qu'il était d'Ecosse. Je crois que la majorité du ministère serait des mieux disposés en faveur de l'enfant, si on en faisait une question de nationalité. Mais voilà: ici il faut respecter la loi, et à mon sens le ministre n'aurait pu agir autrement.

Je trouve que la décision de discuter ces choses ouvertement, d'examiner ainsi tout ce qui concerne l'émigration et l'immigration ne fait pas grand bien au Canada. Il me semble qu'une question comme celle-ci ne se prête pas à la discussion publique. L'incident est assurément déplorable; mais si les gens qui ont tant de sympathie pour la famille McConachie voulaient souscrire un montant qui suffirait à assurer le soin et le confort de l'enfant dans sa ville natale, les parents n'y perdraient rien, puisque si l'enfant eût été violent, ils auraient dû l'enfermer. Comme ce dernier ne peut rien peur lui-même on devrait le placer là où il aurait le soin et l'attention qui sont nécessaires à un être affligé de la sorte.

On nous a débité force propos touchant le mouvement d'émigration aux Etats-Unis. Le débat sur cette question rend un fort mauvais service à notre pays et ceux qui, pour la discuter, ont eu recours aux arguments que nous avons entendus sur le parquet de la Chambre, font du tort au Canada. Sans doute souffrons-nous d'une certaine catégorie d'émigrants que l'examen médical ne révèle pas; je parle de ceux qui viennent ici avec l'intention expresse de semer la discorde parmi nous. On les compte en grand nombre dans les grandes villes, où ils prêchent le bolchevisme, le socialisme et toutes sortes de récriminations contre le pays en général. A la vérité, ce serait une bonne action si le Gouvernement prenait les mesures pour renvoyer ces gens dans les pays d'où ils nous viennent, et nous délivrait ainsi de la menace d'inculquer ces idées nocives à notre population. Le premier mai, on voit les gens para-

[M. Guerin.]